

## Avis important sur la facturation chez Rieder Orthopédie SA

### Pour toutes factures relatives à l'assurance maladie et assurance maladie complémentaire

- Toutes les factures seront à payer lors de la remise du matériel orthopédique directement chez nous.
- Si vous désirez savoir combien votre assurance maladie vous rembourse, nous vous préparons volontiers un devis à envoyer à votre caisse. Aucun matériel ne sera délivré avant une réponse de votre assureur.

### Pour toutes factures relatives à l'assurance accidents professionnelle

Pour que nous puissions envoyer votre facture à votre assurance accidents, il nous faut impérativement :

1. Le nom de votre employeur lors de l'accident et l'adresse.
2. Le nom et l'adresse de votre assurance.
3. Le numéro de sinistre de votre accident.

• Pour toute information manquante dans les trois points cités ci-dessus, **un délai de dix jours** vous sera accordé pour nous la faire parvenir par fax au **021 351 65 56** ou par mail **compta@rieder-ortho.ch**. En dehors de ce délai, la facture sera envoyée à votre domicile et ce sera à vous de faire le nécessaire auprès de votre assurance pour être remboursé.

• **Pour toute personne indépendante, la facture lui sera remise en main propre afin qu'elle fasse elle-même la démarche auprès de son assurance accidents personnelle.**

### Mode de paiement

Cash et cartes bancaires suivantes:  
EC-Direct, Maestro, Postcard, Visa,  
MasterCard.

Merci de votre compréhension.

# FACTURATION !



**Rieder Orthopédie SA**  
Lausanne • Vevey  
021 351 65 55

*Since  
1999*